



Systeme Modulaire Optionnel

Un contrat à construire vous-même

RÉGIME GÉNÉRAL

Garanties exprimées y compris remboursement sécurité sociale

A - PRESTATIONS MEDICALES	1	4	7	DA** au-delà du TM (mois)
Médecine courante				
Généralistes :				
Médecins adhérents au CAS*	220% BRSS	240% BRSS	270% BRSS	3
Médecins non adhérents au CAS	200% BRSS	225% BRSS	225% BRSS	3
Spécialistes				
Médecins adhérents au CAS*	220% BRSS	240% BRSS	270% BRSS	3
Médecins non adhérents au CAS	200% BRSS	225% BRSS	225% BRSS	3
Consultations neuropsychiatriques Médecins adhérents au CAS* :	100% BRSS + 120% BRSS max-1000€/an/ben	100% BRSS + 140% BRSS max-1250€/an/ben	100% BRSS + 170% BRSS max-1500€/an/ben	3
Consultations neuropsychiatriques Médecins non adhérents au CAS :	100% BRSS + 100% BRSS max-1000€/an/ben	100% BRSS + 125% BRSS max-1250€/an/ben	100% BRSS + 125% BRSS max-1500€/an/ben	3
Laboratoires	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	-
Auxiliaires médicaux	100% BRSS	110% BRSS	160% BRSS	0
Radiologie, imagerie, échographie, Actes Techniques Médicaux				
Médecins adhérents au CAS*	220% BRSS	270% BRSS	270% BRSS	3
Médecins non adhérents au CAS	200% BRSS	225% BRSS	225% BRSS	3
Soins à l'étranger pris en charge par la sécurité sociale				
	200% RBSS	300% RBSS	300% RBSS	3
Pharmacie				
Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité Sociale, sauf médicaments remboursés à 15%	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	-
Prévention santé				
Actes de prévention remboursés par la Sécurité Sociale	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	-
B- PRESTATIONS MEDICAUX CHIRURGICALES - APPAREILLAGE - DENTISTERIE - OPTIQUE				
Dentaire				
Soins dentaires remboursés par la Sécurité Sociale				
Inlay - Onlay	200% BRSS	270% BRSS	270% BRSS	6
Inlay Core - Reconstitution coulée	200% BRSS	270% BRSS	270% BRSS	6
	170% BRSS	170% BRSS	170% BRSS	6
Prothèses dentaires				
	100% BRSS + 100% BRSS max-300€/an/ben la 1ère année et 1300€/an/ben les suivantes	100% BRSS + 170% BRSS max-550€/an/ben la 1ère année et 1550€/an/ben les suivantes	100% BRSS + 270% BRSS max-600€/an/ben la 1ère année et 1800€/an/ben les suivantes	6
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale				
Orthodontie non remboursée (adulte) - Implantologie - Parodontologie	200% BRSS	300% BRSS	400% BRSS	6
	193,08 €	289,62 €	386,16 €	6
Pour les adultes, remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue, auquel cas la prise en charge est annuelle.				
Pour les enfants : un équipement par an				
Optique				
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	40 €/an/bénéficiaire	60 €/an/bénéficiaire	70 €/an/bénéficiaire	6
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	200% BRSS + 40 €/an/bénéficiaire	290% BRSS + 60 €/an/bénéficiaire	390% BRSS + 70 €/an/bénéficiaire	6
2 Verres simples				
1 Verre simple + 1 verre complexe	100 €	150 €	180 €	6
1 Verre simple + 1 verre ultra complexe	120 €	170 €	205 €	6
	135 €	185 €	200 €	6
2 Verres complexes				
1 Verre complexe + 1 verre ultra complexe	140 €	190 €	230 €	6
	155 €	205 €	245 €	6
2 Verres ultra complexes				
	170 €	220 €	260 €	6
Monture	70 €	90 €	110 €	6
Chirurgie réfractive (opération de la myopie)	386,16 €	386,16 €	386,16 €	6

* CAS : Contrat d'accès aux soins, conformément à l'article L.871-1 du Code de la sécurité sociale relatif aux « contrats responsables » les garanties seront limitées à compter du 1er janvier 2017 à 200% de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale, y compris le remboursement de la sécurité sociale.

** Délai d'attente au-delà du Ticket Modérateur, exprimé en mois

RÉGIME GÉNÉRAL

Garanties exprimées y compris remboursement sécurité sociale

B- PRESTATIONS MEDICAUX CHIRURGICALES - APPAREILLAGE - DENTISTERIE - OPTIQUE	2	5	8	
Prothèses et appareillage (auditif, orthopédique)				
Prothèses et appareillages orthopédiques	200% BRSS	260% BRSS	260% BRSS	6
Prothèses et appareillages auditifs	200% BRSS	260% BRSS	360% BRSS	6
Hospitalisation y compris maternité				
Frais de séjour en secteur conventionné	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	-
Chirurgie et anesthésie :				
Médecins adhérents au CAS*	220% BRSS	280%-300% BRSS	280%-300% BRSS	3
Médecins non adhérents au CAS	200% BRSS	225% BRSS	225% BRSS	3
Participation forfaitaire de 18 € pour les actes lourds	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	-
Transport du malade en VSL ou en ambulance	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	-
Forfait journalier , excepté établissements médicaux-sociaux et d'hébergements pour les personnes dépendantes	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	-
Chambre particulière				
- Hospitalisation de nuit, secteur conventionné				
- Soins de Suite et réadaptation 30 jours maxi par hospitalisation	65 €/jour	70 €/jour	70 €/jour	3
- Neuropsych, désintoxication, diététique - Durée 30 jours maxi par an				
Chambre particulière				
- Hospitalisation de nuit, secteur non conventionné , 30 jours maxi par hospitalisation (hors centre spécialisé)	55 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	3
Lit d'accompagnant - enfant de moins de 12 ans et mineur handicapé	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	3
Pharmacie à 15% et non remboursée				
- Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale à 15%, pharmacie non remboursée, homéopathie et phytothérapie sur prescription médicale	50% de la dépense - maxi par an et par bénéficiaire : 100€	125 €	150€	3
AUTRES PRIMES ET PARTICIPATIONS	3	6	9	
Primes				
Cures thermales				
Forfait cure thermique remboursée Sécurité Sociale (maxi/an/bénéficiaire)	200% BRSS + 8% PMSS prime (frais hôteliers)	270% BRSS + 10% PMSS prime (frais hôteliers)	270% BRSS + 10% PMSS prime (frais hôteliers)	12
Sevrage tabagique prescrit médicalement (produits de substitution nicotiniques)	40 €/an/bénéficiaire	50 €/an/bénéficiaire	60 €/an/bénéficiaire	0
Médecines douces - Par consultation : Ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens, acupuncteurs, heilpraktiker, naturopathes, reflexologues, homéopathes	15 €	25 €	30 €	3
		Maxi 4 consultations par an et par bénéficiaire		
Allocation obsèques (âge limite d'adhésion 64 ans)	50% PMSS	50% PMSS	50% PMSS	12
Assistance à domicile		Selon descriptif SORUAL assistance		-
Prévention supplémentaire				
- Vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale sur prescription médicale - Forfait maxi/an/bén	19 €	26 €	32 €	-
Ostéodensitométrie hors Sécurité sociale	50% de la dépense - maxi/an/bénéficiaire : 3% PMSS/an (96,54€)			3
Tests de grossesse	10 €/an/bénéficiaire	15 €/an/bénéficiaire	20 €/an/bénéficiaire	3
Amniocentèse	30 €/an/bénéficiaire	40 €/an/bénéficiaire	50 €/an/bénéficiaire	3
Holter	30 €/an/bénéficiaire	40 €/an/bénéficiaire	50 €/an/bénéficiaire	3

- Verres simples : Verres simple foyer avec : Sphère comprise entre - 6 et + 6 et Cylindre ≤ 4
- Verres complexes : Verres simple foyer avec : Sphère > - 6 ou > + 6 ou Cylindre > 4 et Verres multifocaux ou Verres progressifs
- Verres très complexes : Verres pour adultes multifocaux ou progressifs sphéro-cylindrique avec : Sphère hors zone - 8 ou > + 8 Verres multifocaux ou progressifs sphériques avec : Sphère hors zone - 4 ou > + 4

Le contrat couvre l'intégralité de la participation de l'assuré sur les tarifs de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire pour l'ensemble des dépenses de santé, sauf pour les frais de cure thermique, les médicaments dont le service médical rendu a été classé faible, ainsi que l'homéopathie.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur nos différentes offres ou pour obtenir un devis gratuit.



Sur le site internet
www.sorual.fr



Par téléphone au
03 88 15 22 50



Par email à
info@sorual.fr

SORUAL, mutuelle santé régie par les dispositions de livre II du Code de la mutualité, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) [www : acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr). Mutuelle inscrite au répertoire SIREN sous le numéro : 778 847 301 - Siège social : 7 place des Halles - 67000 Strasbourg - France

